

LA VIOLENCE DANS LES RITES FUNERAIRES EN MILIEU RURAL BETE (Côte d’Ivoire)

YORO Blé Marcel

Enseignant-chercheur à l’Institut des Sciences Anthropologiques de Développement (ISAD)
Université de Cocody-Abidjan

Abstract

We try in this article, to describe the new forms of violence which have more and more runs in the funeral to bete.

It arises from the analysis that these violences, generally perpetrated by the young people, are a form of desacralization of the funerary rites at the point where they mark in a certain manner not only the end of the respect due to deaths, but more especially put in danger the protection supposed of alive by the ancestors.

But these violences seem to fall under the general sociopolitic context of the Côte d'Ivoire, characterized, since the death of first President Houphouet-Boigny on August 7, 1993, by “*a brutalisation of the local sociopolitic life*” (Vidal, C, 2003). Particularly the young townsmen like rural, weakened by the unemployment and poverty, and under the effect of alcohol and drug, tend more and more to exert violence like means of revalorization of oneself. Funerary spaces, formerly place of meditation are thus transformed into boxing ring, with large the dam of old, guards of the tradition, constrained to assist impotent, with the furia of a youth in loss.

Keywords: Funeral, death, ancestor, violence, bete

Résumé

Nous tentons dans cet article, de décrire les nouvelles formes de violences qui ont de plus en plus court dans les funérailles chez les bété.

Il ressort des analyse que ces violences, perpétrées généralement par les jeunes, sont une forme de désacralisation des rites funéraires au point où elles marquent d’une certaine

manière non seulement la fin du respect dû aux morts, mais aussi et surtout mettent en péril la protection supposée des vivants par les ancêtres.

Mais ces violences semblent s'inscrire dans le contexte sociopolitique général de la Côte d'Ivoire, caractérisé, depuis la mort du premier Président Houphouët-Boigny le 7 août 1993, par « *une brutalisation de la vie sociopolitique locale* » (Vidal, C., 2003). Particulièrement les jeunes citadins comme ruraux, fragilisés par le chômage et la pauvreté, et sous l'effet de l'alcool et de la drogue, ont de plus en plus tendance à exercer la violence comme moyen de revalorisation de soi. Les espaces funéraires, jadis lieu de recueillement sont ainsi transformés en ring, au grand dam des anciens, gardiens de la tradition, contraints d'assister impuissants, à la furia d'une jeunesse en déperdition.

Mots clés : Funérailles, mort, ancêtre, violence, bété.

Introduction

La mort a toujours été et demeure un moment de douleur dans toutes les sociétés. Mais la façon de vivre cette douleur ou d'exprimer celle-ci diffère d'une société à l'autre. En Côte d'Ivoire, le pays bété est connu pour la spécificité de ses rites funéraires. Ce peuple est non seulement connu pour organiser des funérailles qui durent en longueur, mais aussi, notamment par le passé, de se rouler par terre à l'occasion des funérailles, de se brûler le corps à l'aide de la braise, de se cogner la tête dans le mur des cases, ou de s'exhiber nu (surtout les femmes sont accusées de nudité), de s'irriter le corps en le frottant avec une herbe appelée *gnazèlè*, etc., pour manifester sa douleur. Toute cette violence exercée jadis sur soi avait pour but, entre autres, de s'innocenter vis-à-vis du défunt. En d'autres termes, montrer qu'on n'est pas responsable de la mort qui a frappé, au point qu'on est disposé à s'auto flageller.

Mais ces dernières années, on assiste à un phénomène nouveau, qui est celui de la violence, autant physique que verbale perpétrée notamment par les jeunes¹. Se faisant passer pour des justiciers, ils s'arrogent le droit de juger si non d'accuser leurs aînés d'être à la base de la mort par la sorcellerie. Des corps sont ainsi amenés à désigner des coupables présumés à qui les jeunes ont perpétré une violence inouïe.

Autrefois, les jeunes étaient tenus à l'écart des cérémonies funéraires qui étaient l'affaire des aînés. Mais aujourd'hui, ils s'invitent de plus en plus dans les funérailles souvent

¹ Nous entendons par jeunes, les hommes et femmes de 15 à 40 ans.

de façon violente. Cette violence est justifiée par ceux-ci comme une opposition à la sorcellerie ou à tout mauvais sort dont les aînés sont accusés à tort ou à raison.

Mais, il y a aussi que cette violence s'exerce de plus en plus entre jeunes à l'occasion du décès d'une femme au sein des couples des jeunes. Et c'est ce cas qui retient notre attention dans ce travail, du fait de sa récurrence de nos jours.

Les scènes de violence rapportées dans cet article ont été observées dans deux villages de la sous-préfecture de Dignago, dans le département de Gagnoa, au centre-ouest de la Côte d'Ivoire. En 2007 pour les deux premiers cas, et en 2009 pour le troisième cas.

Les faits de violence ont rarement fait l'objet de réflexion chez les chercheurs, qui ont plutôt privilégié d'autres aspects comme par exemple la mort et le pouvoir, ou la mort africaine en général (Thomas, 1978, 1982), ou encore rites funéraires et intégration nationale (Zadi, 1974), or les faits de violence méritent qu'on y réfléchisse car ces violences modifient profondément l'organisation des rites et révèlent l'affaiblissement progressive de l'action des traditions sur le fonctionnement des hiérarchies sociales.

D'ordinaire chez les bété, pleurer, c'est entre autres tenir l'époux ou l'épouse responsable de la mort de son conjoint. En effet, les obligations liées à la psychologie du couple rendent l'un responsable du malheur de l'autre. Comme le souligne Dédy (1989 : 16), *Cela procède du postulat suivant : l'épanouissement ou le dépérissement et la mort d'un conjoint dépend de l'attitude et du comportement quotidien de l'autre ; « Monsieur X a tué sa femme », c'est l'expression bété qui signifie qu'il a perdu sa femme ; tuer a un sens figuré qui a son origine dans la psychologie du couple ; imaginons une scène de ménage entre monsieur X et sa femme. Monsieur X se rend au champ où il se blesse grièvement. Les bété tiennent madame pour responsable de cette blessure et lui imposons une amende. Pareillement, monsieur X payera la même amende lorsque son épouse connaîtra le même sort, qu'il y ait ou non des scènes de ménage.*

Comme on le voit, c'est au sens figuré que la responsabilité de l'un ou l'autre est engagé, juste pour rappeler au couple son devoir de solidarité réciproque et d'union pour la bonne marche du foyer.

Mais de plus en plus, on remarque que les jeunes générations, et au regard des cas qui nous préoccupent dans cet article, traduisent cette accusation au sens propre, c'est-à-dire dans les faits, en vengeant le ou la défunte via la violence verbale et physique. C'est surtout, selon nos observations empiriques, à l'occasion des décès des épouses (au sein des couples jeunes) que ces scènes de violence ont cours. Elles sont perpétrées aussi bien par les jeunes hommes

que par les jeunes femmes (*yurudjuo*)², bienentendu, avec souvent la complicité de quelques adultes. Les motivations de ces violences, contrairement aux griefs généralement adressés aux aînés dans les mêmes circonstances et qui portent sur la sorcellerie, portent ici sur la maltraitance présumée de la défunte, la violence de l'époux sur son épouse, ou la négligence du mari à s'occuper de son épouse, toutes choses ayant causé sa mort dans la fleur de l'âge. Trois cas³ de décès de jeunes femmes ayant entraîné des violences à l'occasion des rites funéraires retiennent ici notre attention. 1) l'agression physique et verbale, ainsi que la destruction de la maison d'habitation de Yvan ; 2) la mise à nu et l'agression physique et verbale de Zohoré ; et enfin le pugilatrangé entre les *yurudjuo* pendant les funérailles de la femme d'Igor.

Au plan méthodologique, nous avons procédé à des entretiens semi-structurés avec des membres des familles engagées dans les scènes de violence. Les leaders de ces groupes de jeunes, ainsi que les ascendants directs des défrites ou leurs représentants. Nous avons également interrogé quelques anciens pour avoir leur opinion sur ces violences qui contrastent avec les exigences des cérémonies funéraires en pays bété. Au total, nous avons ainsi interrogé une trentaine de personne sur l'ensemble des trois cas de figure.

1. L'agression physique et la destruction de la maison d'habitation de Yvan

Céline est décédée en 2007 des suites d'une longue maladie. Son mari, Yvan, qui a consacré plus de deux ans à la soigner n'a pu avoir gain de cause. Le jour du transfert de la dépouille au village, tout le monde était en alerte maximum, les jeunes du village de la défrite étant réputés violents en de telles circonstances. Le corps fait son entrée au village aux alentours de 19 heures, mais point de jeunes du village de la défrite en dehors de quelques personnes de sa famille restreinte. Cette situation qui laissait présager qu'il y avait anguille sous roche n'a pas tarder effectivement à dégénérer avec l'entrée brutale et violente de ces jeunes en scène. Yvan prix au dépourvu, a vu ses habits déchirés, le visage ensanglanté et n'a eu son salut que grâce à ses qualités athlétiques. Il finit par se réfugier dans un endroit gardé secret. Les jeunes comme des fauves s'emparent alors de son appartement: destruction des portes, des fenêtres, des biens meubles et immeubles, etc.

²Yurudjuo désigne au sens large, les membres féminins du lignage quels que soient leur âge et leur statut matrimonial. Au sens restreint, c'était le membre féminin directement placé sous tutelle d'un *bhitebhaoulelignon*, « celui qui mange la dot ».

³ Les prénoms utilisés sont fictifs pour préserver la confidentialité des concernés, mais aussi par respect de la mémoire des défrites.

Après cette violence physique, vient la violence verbale à l'endroit non seulement d'Yvan traité de méchant, d'incapable, de violent, de moins que rien, d'infidèle, de stérile⁴, etc., mais également à l'endroit de ses géniteurs. Et c'est là que les insultes ont atteints leur paroxysme. Battant en brèche toute règle de bonne conduite en présence des adultes, la mère d'Yvan fût copieusement insultée de la manière la plus abjecte qui soit. Des chansons faites d'injures graves furent entonnées. S'appropriant en maîtres absolus l'espace des funérailles, les jeunes excités défiaient à la limite tout le village, interdisant de jouer la musique ou à quiconque de prendre la parole. Cela va durer environ deux heures. Les tentatives de quelques adultes pour les ramener à la raison sont restées vaines. C'est alors que les jeunes du village d'accueil se sont réunis pour leur donner la réplique. Prêts à en découdre avec eux, l'un d'eux prend le micro et sonne la fin de la récréation. Les agresseurs sont sommés de mettre immédiatement fin à toutes provocations au risque d'être corrigés séance tenant et vidés du village. Pris de peur au regard de la détermination en face, les jeunes agresseurs ont eu profil bas, et c'était au tour des jeunes du village de leur donner la réplique en entonnant des chansons de défiance à leur égard.

Cet équilibre des forces a permis à la cérémonie de se poursuivre jusqu'au bout et de porter la défunte en terre le lendemain sans heurts, non sans avoir infligé des amendes lourdes aux agresseurs de la veille, suite à un jugement public de cet incident par la chefferie du village. Malheureusement, ce jugement n'a réuni que les aînés des deux camps, les agresseurs ayant refusé catégoriquement d'y prendre part, en quittant précipitamment le village dès la levée du jour pour certains.

Cette scène de violence est complètement aux antipodes des cérémonies funéraires comme l'exige la tradition en pays bété. En effet, les rites funéraires ont avant tout un objectif de cohésion entre le mort et les vivants d'une part, et d'autre part, entre les vivants eux-mêmes : « [...] *les funérailles remplissent une double fonction : elles permettent au mort d'atteindre le village des morts, mais également aux vivants d'avoir la paix, la santé, le bonheur, bref, la vie* » (Gadou, 2001 : 99). C'est donc à juste titre que Louis-Vincent Thomas parle de « *rites de mort pour la paix des vivants* » (1985).

Chez les bété, une belle cérémonie funéraire consiste donc à tout mettre en œuvre pour rendre le voyage et le séjour du défunt agréable, de manière à ce que, une fois dans le village des morts, devenu ancêtre, il puisse veiller au bien-être des vivants. En effet, « *Les funérailles constituent en quelque sorte un passeport pour le défunt en partance pour le pays*

⁴ Le couple n'avait pas encore d'enfant

des morts ; mais ce passeport apparaît aussi comme une garantie de retour parmi les vivants » (Dédy, 1989 : 12).

C'est pourquoi, à l'occasion des rites funéraires, toutes les mésententes, tous les griefs à l'égard du défunt, toutes ses dettes impayées sont réglées par les vivants, car « [...] *un mort qui doit, ne peut être favorablement reçu dans le village des morts par les ancêtres. Les débiteurs du mort doivent se manifester également et rembourser séance tenante leur dette, faute de quoi l'esprit du défunt les perturberait toute leur vie » (Guibléon, 2009 : 48).* En d'autres termes, les cérémonies funéraires ne sont pas les lieux appropriés pour créer des précédents, de provoquer la fracture sociale, mais plutôt de se réconcilier. Comme nous l'a confié l'un des parents d'Yvan, « *logbozrégbobhéa* », sous entendu, c'est le jour des funérailles que prennent fin les mésententes.

Or les scènes de violence telles que décrites plus haut ne saurait favoriser ce climat de réconciliation, encore moins le repos de l'âme de la défunte. Et pourtant « *Les funérailles sont un viatique pour le mort, elles constituent la condition nécessaire du passage du défunt vers le village des ancêtres. Elles aident le mort à faire le grand voyage, à entrer dans le monde des vivants invisibles » (Gadou, 2001 : 98).*

C'est donc pour cette raison que les agresseurs ont été d'une part rappelés à l'ordre par l'instauration par les jeunes hôtes, d'une sorte d'équilibre de la terreur, et d'autre part, les amendes à eux infligées même par contumace, par les anciens. Comme le dit à juste titre Guibléon, « *Tout comptefait, l'espace funéraire reste un espace de reliance sociale : du renforcement du lien social, de la solidarité du groupe qui se construit autour des contraires, des liens faibles à qui on donne du pouvoir » (2009 : 125).*

Mais ce comportement des jeunes agresseurs peut être interprété comme la résultante si non la conséquence d'un contexte socio-économique caractérisé par le chômage des jeunes même en zones rurales du fait de la rareté des terres, ce qui favorise les comportements déviants de certains, condamnés à errer dans les villages, à s'adonner à la consommation abusive de l'alcool et de la drogue. Sous l'effet de ces stupéfiants, ils n'ont aucun respect pour les aînés et battent en brèche toute règle de bienséance.

Mais si dans ce cas, Yvan a été sauvé par la réaction de ses frères de lignage, il n'en a pas été de même pour Zohoré.

2. La mise à nu et l'agression physique et verbale de Zohoré

Zohoré est connu dans le village pour être un méchant garçon, vivant retiré du village avec sa femme Yvonne, dans un campement à environ 1 kilomètre et demi du village. « *Il ne participe à aucun travail d'intérêt public dans le village, ni ne s'acquitte de ses cotisations pour les travaux d'intérêt public* », affirme l'un de ses proches. En outre, selon les témoignages de ses parents, Il ne partageait jamais avec autrui et même ses propres géniteurs n'étaient pas les bienvenus chez lui. Ses quelques rares amis dans le village décrivent un homme égoïste, radin et le soupçonnent même de pratiques de sorcellerie.

Sa femme, originaire d'un autre village bété, vivait avec lui depuis plus de trois ans, et semblait elle aussi apprécier ce mode de vie de son époux. « *On les voit rarement dans le village. Quand ils y viennent, c'est qu'ils sont de passage pour un autre village* » (témoignage d'un parent de Zohoré). Un autre ajoute, dégoûté « *quand le ventre ne s'épargne pas, ce n'est pas le dos qu'il peut épargner ?* », sous-entendu, Zohoré reçoit à peine ses propres géniteurs, comment peut-on alors espérer qu'il reçoive les autres habitants du village. Le couple était donc vu comme un couple de méchants dans tout le village.

Yvonne tombe malade et son mari ne juge pas utile de l'emmener à l'hôpital. « *C'est un homme avare, radin, malgré qu'il n'a pas d'enfants à scolariser, on se demande où il met son argent* » (s'interroge un autre parent de Zohoré). Sous traitement traditionnel, le mal d'Yvonne va durer environ 6 mois avant que son mari ne s'avise à l'emmener à l'hôpital. Elle y décède deux semaines plus tard. Informé de ce malheur, aucun de ses parents ne juge nécessaire de l'aider à faire face aux frais de la morgue et du transfert du corps au village. Zohoré, à son corps défendant, met ses plantations de cacao en gage pour faire face aux dépenses. Comme le disait à juste titre Eschlimann (1985 : 11), « *L'argent pour payer des soins en cas de maladie peut manquer, mais on s'endette à n'importe quel prix pour satisfaire aux obligations funéraires* ».

Le jour des funérailles, le sachant abandonné par ses parents, les sœurs de la victime se sont alors données à cœur joie. Elles le contraignent à se coucher près du corps durant toute la nuit. Au réveil, il est déshabillé, portant désormais un petit caleçon, il est contraint de faire le tour du village avec ses bourreaux, badigeonné de boue, le ventre affamé car n'ayant ni bu ni manger depuis plus de 24 heures, Zohoré était injurié, agressé physiquement pendant la procession punitive. Très affaibli, il est ensuite contraint de chanter et danser. Son calvaire va ainsi durer jusqu'à l'enterrement de sa femme.

Les griefs de ses bourreaux portaient notamment sur la non-assistance à personne en danger. En effet, dans le contexte actuel de développement de la médecine moderne, refuser

de conduire sa femme à l'hôpital est un signe aux yeux de nombre de personnes, de négligence intolérable, une non-assistance à personne en danger. Par le passé, la santé d'un membre de la famille était l'affaire de tout le village, et les soins relevaient de la médecine traditionnelle. Mais aujourd'hui, la prise en charge médicale fait appel à la médecine moderne. Désormais, se soigner exclusivement à l'aide de plantes médicinales est, dans l'imaginaire populaire, un signe de négligence coupable. C'est dans ce sens que les sœurs de la défunte accusent son mari d'avoir mis sa vie en danger. D'où les sévices corporelles à lui infligées et la destruction de ses biens. La valise de la défunte a même été exhibée pour montrer à tous la pauvreté de sa garde robe, et partant, la misère dans laquelle elle vivait.

Comme on le voit, pour une fois, ni les jeunes du village, ni même les sœurs de Zohoré n'ont jugé utile de lui venir en aide. La faute commise par Zohoré est si grave que cette attitude de ses parents peut être considérée comme un rappel à l'ordre. Zohoré, mais plus, tous les jeunes, autonomisés par l'exploitation agricole sont ainsi interpellés. L'autonomisation, l'indépendance financière ne saurait justifier un comportement asocial. Mais plus grave et intolérable aux yeux des anciens, Zohoré ne participait pas aux funérailles dans le village. Or il est intolérable chez les bété, qu'on soit riche ou pauvre, de ne pas donner lors des funérailles d'un proche, car dans ce cas, le mis en cause « *perdra le droit à la parole* » (Vidal, 1985 : 10) au cours des réunions du village. Mais plus grave, souligne Vidal, « *cela signifie tout simplement compter pour rien et donc ne plus compter sur la personne, être exclu du système d'assurance minimum constitué par les divers cercles de l'entourage [...]* ».

Cette attitude de repli sur soi adoptée par Zohoré expliquerait donc l'indifférence inhabituelle de ses parents, notamment les sœurs du lignage, d'habitude prompt à réagir en de telles circonstances. Sa faute est donc gravissime au regard des conceptions locales de la vie en société.

Contrairement à Zohoré, Igor, dans le troisième cas, n'a pas eu à subir des sévices corporels grâce à la réaction de ses sœurs de lignage.

3. La bagarre rangée entre filles de lignage ouyurudjuo

Igor et sa femme Brigitte sont des citadins. Ils vivaient dans la capitale économique Abidjan, où travaille Igor. Victime d'une crise d'hypertension, Brigitte va perdre l'usage de son bras et jambe gauche. Son calvaire dure 7 ans avant qu'elle ne décède à la suite d'une nouvelle crise. Le transfert du corps s'est fait au village de son époux comme il est de coutume chez les bété. Les causes de son décès étant connues de tous, les cérémonies

funéraires se déroulaient normalement sans heurts lorsque, l'une des sœurs de la défunte, qui se plaignait du mauvais accueil à lui réservé, insulte le mari et tente de lui porter main. C'est alors que les sœurs du mari prennent sa défense. Il n'en fallait pas plus pour qu'une horde de filles se ruent sur l'une des sœurs d'Igor. C'est alors la bagarre rangée entre les deux groupes de filles. Des habits déchirés, des griffes portées aux visages, des chaises partent en éclat. L'une des sœurs d'Igor dévisage littéralement l'une des femmes adverses en versant sur elle, de l'eau bouillante à 100 degrés. Face à ce spectacle insupportable, au milieu des injures et des malédictions qui fusaient de partout, les femmes plus âgées tentent de calmer les esprits en vain. La scène des funérailles se transforme en un véritable champ de bataille. La mère d'Igor est copieusement injuriée. Interviennent alors les jeunes du village pour séparer de force les deux groupes de filles.

Igor est accusé d'infidèle car il lui était reproché d'entretenir des relations extra conjugales depuis l'accident vasculaire de sa femme, et que ce comportement aurait précipité la mort de celle-ci. En réaction à ces accusations, les sœurs du mari à leur tour accusaient la défunte d'avoir tenté d'envoûter leur frère, et que son accident vasculaire n'est que la conséquence de cet acte ignoble. La bagarre généralisée va durer environ 1 heure avant que les aînées, aidées des jeunes n'y mettent fin.

D'ordinaire, il était fréquent d'assister à des querelles entre *syurudjuo* (les filles de lignage) des deux familles explorées, mais cela n'avait jamais atteint un tel degré de violence. Il y a même des rites funéraires qui autorisent la violence verbale, tels que ceux du décès de la femme en couche, ainsi que nous l'avons montré dans un article précédent (Yoro, janvier 2012), où les femmes ne se privent pas d'insulter le sexe des hommes. Mais ces insultes sont symboliques, s'inscrivant dans le processus normal du rite funéraire, contrairement à cette violence décrite plus haut.

Quel commentaire nous inspire donc cette violence des jeunes telle que décrite dans les trois cas de figure ci-dessus ?

4. Commentaire des cas

Au regard de ces violences physiques et verbales, il y a lieu de croire que nous assistons là à une véritable transformation silencieuse des rites funéraires en milieu rural bété. En effet, cette violence autant masculine que féminine est symptomatique d'une société en pleine mutation socioculturelle où les jeunes font de plus en plus la loi au grand dam des aînés. L'institution funéraire, jadis sacrée et lieu de transmission des valeurs cardinales aux jeunes, est ainsi en passe de devenir une cérémonie quelconque, un lieu de règlement de compte par

le biais de la violence autant verbale que physique. Cette violence affecte non seulement l'ordre traditionnel et public, mais aussi, semble remettre en cause la question de l'efficacité ou de l'adaptabilité des régulateurs sociaux d'ordre traditionnel ou étatique dans une société en pleine mutation.

En effet, les tentatives des aînés de calmer les ardeurs des belligérants sont restées vaines. Ignorant royalement le droit d'aînesse, qui est une valeur cardinale de bonne conduite dans nos sociétés traditionnelles, les jeunes ont foulé au pied les règles élémentaires de la vie en société. Les injures grossières devant les anciens est un véritable crime moral dans l'imaginaire populaire en milieu rural. Malheureusement, les jeunes, souvent vivant en milieu urbain, donc coupés des réalités des villages, transposent les comportements des milieux urbains dans les villages : débit d'alcool, drogue, oisiveté, etc. sont le lot quotidien de cette jeunesse en déperdition.

Cette forme de banalisation de la violence semble marquer la fin du respect aux morts qui caractérisait la société bété dans son ensemble. Mais pire, si l'on n'y prend garde, l'on pourrait regretter à l'avenir, des morts d'hommes dans un contexte sociopolitique où le meurtre semble être un phénomène banal. En effet, les crises sociopolitiques successives survenues en Côte d'Ivoire depuis le coup d'Etat de 1999, ont contribué à banaliser la violence surtout chez les jeunes en particulier, pour qui celle-ci (la violence) est devenue monnaie courante. Par exemple, à l'occasion de la tentative du coup d'Etat de 2002 et la crise postélectorale de 2011, l'on a parlé de « l'article 125 », qui signifie pétrole 100fcfa (0.15 euros), allumette 25fcfa (0.038 euros), que les combattants utilisaient pour brûler vifs leurs ennemis.

Cette banalisation et généralisation de la violence a sans conteste une influence sur le nouveau comportement des jeunes qui se manifeste à l'occasion de tout rassemblement, notamment pendant les cérémonies funéraires.

Conclusion

Dans la société bété traditionnelle, les funérailles constituaient une réponse collective à une situation de désordre causée par la perte d'une personne. Ce processus de dénégation ou d'amortissement de la mort avait un caractère beaucoup symbolique que de nos jours. La violence physique et verbale qui semble s'emparer de cette cérémonie par la volonté des jeunes, tend à dénaturer les rites funéraires et à banaliser la mort. Ce manque de respect aux morts, donc aux ancêtres pourrait expliquer la recrudescence des décès. En effet, l'objectif

final des rites funéraires étant d'assurer la survie des vivants, la banalisation des morts par la jeune génération est un précédent mortuaire pour les vivants. En effet,

« *La mort, dans la théorie traditionnelle, n'est pas un anéantissement ; elle n'est pas non plus une totale séparation, car il existe une relation bilatérale entre le mort qui a quitté ce monde et les vivants de la terre. Morts et vivants sont fortement unis dans une dialectique de renforcement, puisque l'ancêtre se nourrit des sacrifices offerts par les vivants, tandis que, le vivant trouve dans l'ancêtre un protecteur et l'assurance de la continuité du phylum parental* » Gadou, 2001 : 99).

Il va donc de soi que la violence telle qu'elle s'observe aujourd'hui chez les jeunes n'est pas de nature à préserver les effets bénéfiques des rites funéraires en pays bété.

Références

- Dedy, S. (1989). *Les funérailles en pays Bété*, Abidjan: Néma.
- Eschlimann, J-P. (1985). *Les Agni devant la mort* (Côte d'Ivoire), Paris : Karthala
- Gadou, D.M. (2001). Du sens de la mort et du salut dans la pensée religieuse des Dida et Bété de Côte d'Ivoire. *KasaByaKasa, Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie*, n°1, Abidjan : PUCI. 79-103.
- Guibléhon, B. (2009). *Neveux et esclaves dans les rites funéraires chez les Wè et les Anyi-bona de Côte d'Ivoire*, Paris : l'Harmattan.
- Thomas, L-V. (1985). *Rites de mort pour la paix des vivants*, Paris : Fayard.
- Thomas, L-V. (1978). *Mort et pouvoir*, Paris : Payot.
- Thomas, L-V. (1982). *La mort africaine*, Paris: Payot.
- Vidal, C. (1985). Funérailles et conflit social en Côte d'Ivoire. *Politique africaine*, 24, Paris. 9-19.
- Vidal, C. (2003). « La brutalisation du champ politique ivoirien », 1990-2003. Dans *Revue africaine de sociologie* n°7, vol.2, pp.45-57.
- Yoro, B.M. (janvier 2012). Le sens des funérailles de la femme morte en couche en pays Bété : Côte d'Ivoire. *Revue africaine des sciences sociales et de la santé publique*, n°4, Université IBN Rushd, Mali, pp. 67-75.
- Zadi, Z.R. (1974). Rites funéraires et intégration nationale du pays Bété sud. *KasaByaKasa, Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie*, Abidjan : PUCI. 4-67.